

# Programme d'Accompagnement spécifique des travaux d'intérêt Défense : Maturation et valorisation Appel à projets ASMA

## Edition 2026 Session 1

Liste des projets sélectionnés (par ordre alphabétique) :

| Acronyme et titre du projet                                                                                                                                                  | Coordinateur / Coordinatrice |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>ECHOES</b> : Evaluation des Chambres anechoïques par drOne et antennes Superdirectives                                                                                    | Jean-François PINTOS         |
| <b>PREVIFOG</b> : PREVIFOG : Développement d'outils de prévision brouillard                                                                                                  | Jean-Charles DUPONT          |
| <b>RAMEN</b> : Détection Multibande et Mobile à base d'atomes de Rydberg                                                                                                     | Perrine BERGER               |
| <b>RCF2</b> : Étude et développement d'un échangeur de chaleur fatale résistant aux gaz acides et encrassant (groupe électrogène, incinération) via un revêtement spécifique | Louis GORINTIN               |
| <b>SAILAD</b> : Système antenne innovant pour la lutte anti drone                                                                                                            | Didier CHASTEL               |

*Ces projets issus du processus de sélection font l'objet de vérifications administratives et financières par l'ANR, principalement liées à la compatibilité/régularité des aides au regard de la réglementation européenne. Les décisions de financement sont donc conditionnées par les résultats de ces analyses et vérifications et sont matérialisées par la signature de conventions attributives d'aide entre l'ANR et chacun des bénéficiaires (personnes morales récipiendaires des subventions).*